

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20240423-DEC2024-040-DE
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

DECISION DU PRESIDENT
N° D2024-040

Objet : Avenant de transfert de la convention de Service Conseil Permanent en Assurances

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

VU la décision n°D2021-158 du 13 décembre 2021 qui accorde à la société AUDIT-ASSURANCE une mission de Service Conseil Permanent en Assurances par signature d'une convention prenant effet au 1^{er} janvier 2022 ;

CONSIDERANT que la société ACE CONSULTANTS a acheté le fonds de commerce de la société AUDIT-ASSURANCES et qu'en conséquence la société ACE CONSULTANTS se substitue à la société AUDIT-ASSURANCES pour l'exécution du marché et reprend l'ensemble des droits et obligations en résultant comme si elle en avait été titulaire dès l'origine, avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

- APPROUVE l'avenant de transfert relatif à la mission de Service Conseil Permanent en Assurance et ayant pour objet la substitution au 1^{er} janvier 2024 de la société AUDIT-ASSURANCES par la société ACE CONSULTANTS.

- DECIDE de signer l'avenant de transfert et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 23 avril 2024

Publiée le **25 AVR. 2024**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 23 avril 2024.

Le Président
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

